



# garde alternée, pension alimentaire et partage des frais

Par **calaudmae**, le **26/05/2012** à **08:54**

Bonjour,

J'ai un problème quant à l'interprétation du jugement concernant la pension alimentaire. Je m'explique.

Cela faisait 3 ans que j'avais mes 2 enfants en garde alternée. Le jugement prévoyait spécifiquement que chaque parent assume les frais d'entretien des enfants lorsqu'ils seront à son domicile, que les frais exceptionnels engagés en accord entre les parents sont supportés par chacun au prorata des revenus et que madame perçoit les allocations familiales.

Aujourd'hui, mon ex-femme retourne devant le JAF pour obtenir une pension alimentaire pour les enfants. Le jugement prévoit donc une pension alimentaire de 140 € par enfant. Il ne parle ni des frais d'entretien à partager en 2 ni des frais exceptionnels.

Mon avocat m'indique que le juge a appliqué le barème qu'il n'y a plus lieu de partager les frais quel qu'ils soient. Mon ex-femme m'affirme que son propre avocat lui indique le contraire.

C'est la guerre avec mon ex depuis maintenant 8 ans, elle harcèle les enfants pour avoir de l'argent de ma part, je suis pour elle un portefeuille qu'il faut pomper au maximum.

Je sais que d'ici 6 mois elle va à nouveau m'envoyer devant le JAF pour la dixième fois et je ne veux pas me mettre dans l'illégalité

Donc je voudrais savoir si quelqu'un sait comment interpréter le dernier jugement.

Est ce que je suis tenu de continuer à payer les frais d'entretien pour moitié ( cantine, bus scolaire ...) ou est ce que comme le jugement ne reprend pas cet aspect j'en suis dispensé.

En vous remerciant tous par avance

un papa épuisé